

Mohammed EL Himer
Enseignant chercheur
Université Ibn Tofail
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
Département de français, Kénitra
mohelhimer@yahoo.fr
Tél. 06 63 01 43 51

Zones linguistiques du Maroc arabophone : contacts et effets à Salé

(in Between the Atlantic and Indian Oceans, Studies on Contemporary Arabic, 7th AIDA Conference, 2006, held in Vienna, Autriche)

Introduction

Dans la littérature dialectologique traditionnelle, les parlers arabes marocains sont divisés en trois variétés à savoir : le parler citadin, le parler montagnard (parler des Jbala) et le parler bédouin (le Maroc oriental). Cette typologie n'est pas fondée puisqu'elle repose, comme le souligne Boukous (1995 : 29) : « sur des considérations ethniques et non sur l'analyse des données [linguistiques] intrinsèques ». En effet, l'étude de terrain montre que les variations langagières diverses que connaît le Maroc, à différents niveaux grammaticaux, ne permettent pas de limiter l'arabe marocain (AM) à trois types de parlers.

Pour dépasser cette subdivision simpliste, d'autres chercheurs (Boukous, op. cit.) et (Laghaout, 1995) établissent une autre typologie qui dénombre cinq variétés à savoir le parler citadin, le parler jebli, le parler bédwi, le parler hassane et le parler Σrubi.

Ce nouveau découpage reconnaît implicitement l'existence de quatre zones linguistiques que recouvre le Maroc arabophone (en dehors des parlers citadins des villes traditionnelles) et qui sont : la zone des Jbala, la zone du Maroc oriental (parler bédwi), la zone hassane (parler Σrubi)¹ et la partie qui s'étend de la zone des Jbala au sud du Maroc (parler Σrubi).

A noter que cette division n'est pas très éloignée de celle adoptée par d'autres chercheurs (voir Noin, 1970 et Pascon, 1977) qui se fondent, globalement, sur des caractères géomorphologiques étant donné que l'élément linguistique ne constitue pas l'une de leurs préoccupations.

Toutefois, les spécificités linguistiques qui caractérisent la zone dite Σrubi ne semblent pas avoir fait l'objet d'une exploration approfondie.

Dans cette communication, nous nous proposons de redéfinir la typologie du Maroc arabophone proposée par les prédécesseurs, notamment au niveau de la zone Σrubi. Les données

¹ La transcription phonétique est conforme, de manière générale, à celle de l'Alphabet Phonétique International (API). Toutefois, dans certains cas, nous sommes contraint d'adopter certains signes appropriés (parmi ceux disponibles dans le stock des caractères spéciaux). Les emphatiques et les emphatisées sont soulignées.

présentées constituent la synthèse d'une étude que nous avons menée sur les spécificités linguistiques qui caractérisent la population de la ville de Salé².

□ Parler dit Σ rubi et diversification linguistique

Il est évident que la recherche de l'homogénéité linguistique dans une variété linguistique relève de l'illusoire. Cependant, dans leurs aspects globaux, le parler du Maroc oriental, le parler hassane du Sahara et celui des Jbala présentent, chacun, des ressemblances linguistiques internes qui font leur « unité ». Autrement dit, les chercheurs s'accordent pour dire, avec raison, que ces trois variétés bien qu'elles appartiennent toutes à l'AM, offrent des divergences linguistiques de sorte qu'elles représentent trois zones linguistiques différentes. Cette appréciation ne s'applique pas au parler dit Σ rubi qui représente une zone dont les éléments linguistiques constitutifs sont très diversifiés. Regrouper toute cette aire géographique dans la même zone, sachant qu'elle présente des divergences que les locuteurs ne partagent pas, reflète la même vision simpliste que celle de la classification traditionnelle. D'où la nécessité de l'adoption d'une typologie qui prend en considération l'unité linguistique de chaque région.

Pour délimiter les zones linguistiques du Maroc arabophone, nous partons du principe général relatif au découpage linguistique selon lequel dès qu'un récepteur se trouve dans le besoin de faire un effort pour comprendre la langue (ou l'idiome) de l'autre, il ne partage plus sa façon de parler. Le sentiment de ne pas partager la façon de parler de l'autre est un signe fort qui témoigne du passage d'une variété à une autre.

Dans le cas qui nous concerne, nous considérons, compte tenu du travail de terrain accompli, que le parler dit Σ rubi ne peut se limiter à une zone linguistique unique. Autrement dit, cela supposerait que les Tadlaouis (de Tadla) partagent, sur le plan phonétique, morphologique, lexical, etc. les mêmes caractéristiques que les Gharbaouis (du Gharb) ou les Haouzis (du Haouz). Or, sur le terrain, les divergences et les particularités linguistiques et, même culturelles, des différentes régions qui forment cette aire dialectale infirment une telle hypothèse.

De ce fait, nous divisons l'aire dialectale dite Σ rubi en trois zones linguistiques différentes, à savoir³ : (i) la zone du Haouz⁴, (ii) la zone de Tadla-Ourdigha et (iii) la zone du Maroc central⁵. Nous considérons que la première zone comprend, globalement, les Ahmer, les Chiadma, les Abda et les Rhamna du nord de Marrakech, etc. Quant à la deuxième aire, elle compte la région des Sraghna, celle de Tadla, Smaâla, Beni Khajran, Beni Meskin ainsi que la partie des Rhamna à l'est de Marrakech. La troisième zone est constituée des Doukkala, de la Chaouia, du Gharb-Sais (Shoul, Amer, Beni Hssen, Mnassra, la plaine de Sais, etc.) et des Zaer.

² La ville de Salé compte une population qui s'estime, selon le dernier recensement officiel, à plus de 700 000 habitants. Salé, qui se situe au voisinage de Rabat (capitale administrative du pays), regroupe une population issue de toutes les régions du Maroc.

³ Dans EL Himer (2001) apparaît aussi la zone des Zaer. Mais, des travaux de terrain plus approfondis ont révélé que la plupart des caractéristiques linguistiques de cette région sont partagées par les locuteurs de la zone du Maroc central. Il s'ensuit que Zaer constitue un espace de la zone du Maroc central.

⁴ Le Haouz tel que nous le définissons ici est différent du Haouz tel que le délimite Noin (idem) par exemple, pour lequel cette zone fait partie de la région préatlassique qui comporte aussi le Tadla et les Sraghna et qui exclut les Rhamna et les régions à l'ouest de Marrakech qui, pour l'auteur, appartiennent aux plateaux du Maroc atlantique.

⁵ Nous entendons par Maroc central la partie atlantique qui s'étend de la zone des Jbala au Nord jusqu'à la partie qui représente le Haouz au Sud. Elle est délimitée aussi par la zone de Tadla-Ourdigha (Sud-Est) et les tribus des Zammour à l'Est.

Chaque zone est représentée par un parler dont les spécificités sont définies plus bas. Nous entendons par parler une pratique géographique dans un espace limité et dont les caractéristiques diffèrent de celles des autres zones. Il s'agit d'une sorte de topolecte au sens strict rapporté par Moreau (1999 : 283).

Les parlers définis sont régis par le concept du continuum linguistique que fournit l'arabe marocain. Autrement dit, ces variétés sont envisagées dans le cadre d'un ensemble de « géolectes⁶ » différents mais apparentés.

Il faut toutefois reconnaître qu'il n'est pas aisé de déterminer avec précision les isoglosses entre les différentes zones en l'absence d'études approfondies, sur le Maroc, en géographie linguistique. La délimitation approximative d'une zone linguistique ne signifie pas non plus l'existence d'une homogénéité totale au niveau du parler représentant une aire linguistique donnée.

□ Critères retenus pour la délimitation des zones linguistiques

Dans l'étude consacrée à la diversité linguistique dans la ville de Salé, la détermination des zones linguistiques au Maroc est une étape importante puisqu'elle nous permettra de (i) comparer les parlers des différentes aires linguistiques tels qu'ils sont utilisés dans la région d'origine et tels qu'ils sont usités à Salé et (ii) pouvoir saisir la nature des différents changements qu'auront subis ces parlers sous l'effet de leur contact dans cet espace urbain.

Quant aux critères de délimitation retenus, ils sont de deux types : (i) des critères à caractère exclusivement linguistique et (ii) des critères de nature culturelle et rituelle. Sur le plan linguistique, nous nous baserons notamment sur les phénomènes saillants qui constituent des cas extrêmes de sorte que le récepteur ne se reconnaisse pas dans les caractéristiques du parler de son interlocuteur.

Le recours à certains critères rituels en rapport avec des domaines de la vie culturelle des locuteurs à travers les différentes zones a pour but de compléter les éléments linguistiques pour corroborer la délimitation des différents parlers sur le territoire marocain.

■ Facteurs historiques

Nous serions tenté d'introduire aussi des critères historiques concernant l'origine des groupes humains qui occupent telle ou telle aire géographique dans le pays pour justifier les caractéristiques linguistiques de leurs parlers ; mais, nous pensons qu'après de longues années (voire des siècles souvent) de cohabitation et de contact, dans un espace circonscrit, les divergences linguistiques originelles disparaissent pour laisser émerger un parler «unifié » comportant les mêmes spécificités au niveau d'une même zone. Ce fait est constaté par Brunot (s.d. 7) qui affirme que l'attachement des Marocains au groupe social dans lequel ils vivent se manifeste à travers «*toutes sortes de moyens : dialectes, costumes, genres d'activité et aussi une foule de proverbes et de dictons* ». De ce fait, le critère historique (tribal et ethnique) perd de sa valeur différentielle. Benmansour (1968 : 432) confirme cette hypothèse en précisant que la cohabitation et le mélange des tribus arabes, d'une part, et de celles-ci et des tribus amazighes, d'autre part, durant les quatorze siècles d'islamisation du Maghreb à travers le mariage, le

⁶ Le terme géolecte est défini comme étant un ensemble de variations utilisées par des individus dans un espace géographique déterminé.

voisinage, etc. ne permettent nullement de distinguer leurs origines. Et l'auteur d'ajouter (même page) : «*s'il était possible de se baser sur la langue toute seule comme critère fiable pour distinguer entre les différentes tribus du Maghreb, tous les Libyens et les Tunisiens seraient considérés comme des Arabes du moment qu'ils ne parlent, de nos jours, que la langue arabe. Et si le nom des tribus était suffisant pour déterminer leur origine, il serait aisé de prendre les Bani Mather et les Rhouna pour des Arabes alors qu'ils sont des Amazighs et les Idouâl, les Midelch et les Tajkatt pour des Amazighs alors qu'il n'y a nul doute que les premiers sont des Alaouites, les seconds des Omayyades et les troisièmes des Himyarites*⁷» (Notre traduction).

Il s'ensuit que les éléments historiques, quelle que soit leur pertinence sur le plan diachronique, ne peuvent constituer, pour nous, des critères discriminants dans le découpage linguistique qui nous concerne. Mais, ils visent à clarifier, de manière générale, l'origine de la population arabophone à travers le pays.

■ Aspects culturels

Les aspects culturels ont pour rôle de compléter les spécificités linguistiques qui permettent de déterminer les zones linguistiques du Maroc arabophone. Toutefois, nous tenons à préciser que les premières investigations entamées dans ce sens nous révèlent que malgré la pertinence de ces aspects culturels, ils ne seraient pas déterminants dans le découpage qui nous concerne. Cela pourrait être justifié, à notre avis, par le fait que le mouvement migratoire des Marocains à travers les différentes régions du pays et l'influence de la télévision, notamment sur les habitudes des uns et des autres a beaucoup influé, de nos jours, sur les anciennes caractéristiques culturelles qui spécifiaient les régions marocaines. Néanmoins, l'exploration de certaines traditions rituelles comme l'organisation du mariage, la célébration des fêtes, de même que le type de chansons folkloriques qui caractérisent telle ou telle aire géographique pourrait corroborer le découpage effectué⁸.

■ Critères linguistiques

Concernant les éléments linguistiques qui permettent le découpage de l'aire dialectale marocaine en zones linguistiques, nous nous fonderons sur : (i) des critères basés sur des éléments grammaticaux (morphologie, phonologie, syntaxe, etc.) et (ii) des critères d'ordre lexical. Ces deux sous-catégories linguistiques permettent d'opposer le parler de chaque zone aux autres parlers.

Il faut tout de même préciser qu'en dépit du nombre fini des éléments morphologiques et phonologiques, ceux-ci constituent un critère de base dans le découpage d'un territoire en zones linguistiques. Nous pensons que le lexique, malgré la liste étendue qu'il fournit, ne constitue qu'un élément complémentaire et palpable comme l'admet Gadet (1989 : 8) cité par Boucher (2001 : 76) qui considère que «*les vocabulaires d'une langue [...] sont le lieu le plus visible de la variation*».

Pour la commodité du travail, nous ne prenons en considération que les cas linguistiques qui marquent une opposition d'une zone par rapport aux autres aires géographiques.

⁷ Les groupes cités sont issus de tribus arabes venues du Moyen-Orient.

⁸ Ce champ est tellement complexe qu'il mérite une étude de terrain à part.

□ Zones linguistiques retenues

Tenant compte des résultats de l'enquête de terrain opérée, nous considérons, qu'en plus des zones linguistiques proposées par les prédécesseurs (Jbala, Maroc oriental (M.O) et la zone hassane), l'aire dialectale arabophone dite Σ rubi comporte trois variétés linguistiques, à savoir la variété du Maroc central (M.C), celle du Haouz et celle de Tadla/Ourdigha (T/O).

Il en ressort que la Maroc arabophone englobe six parlers géographiquement différents dont chacun se caractérise par des traits qui assurent son homogénéité globale et en même temps son opposition par rapport à d'autres zones géographiques.

■ Caractéristiques langagières des zones linguistiques

Nous présentons ci-après les différents traits langagiers qui spécifient chaque zone linguistique. Les marques relevées sont comparées aux caractères du parler urbain (PU) qui constitue pour nous le code linguistique référentiel⁹. Les marques présentées concernent des niveaux grammaticaux différents : le lexique, la phonologie, la morphologie, la sémantique, etc.

● Zone du Haouz

Avant de présenter un tableau qui permet de visualiser les marques linguistiques de cette zone, nous exposons, de manière globale, les principales caractéristiques de ce parler, suivant différents niveaux.

➤ Niveau morphologique

Rappelons tout d'abord que la conjugaison dans le PU connaît à l'imperfectif et à l'impératif, deux dérivations différentes au pluriel. Avec les verbes dits «sains » comme [ktəb] < /ktb/, le morphème du pluriel adjoint est -u. Dans le cas des verbes à glide final comme [bka] < /bkI/ et [šwa] < /šwI/, le morphème suffixé est -iw (voir El Himer, 1991).

Dans la zone du Haouz, quelle que soit la catégorie verbale, la dérivation flexionnelle opère à l'aide du seul morphème -u. Celui-ci est maintenu systématiquement. La variante -iw n'apparaît pas dans les verbes à glide final. C'est ainsi que [təbkiw] (vous pleurez), [bkiw] (pleurez !), etc. par exemple, deviennent respectivement : [təbku] et [bku].

➤ Niveau phonologique

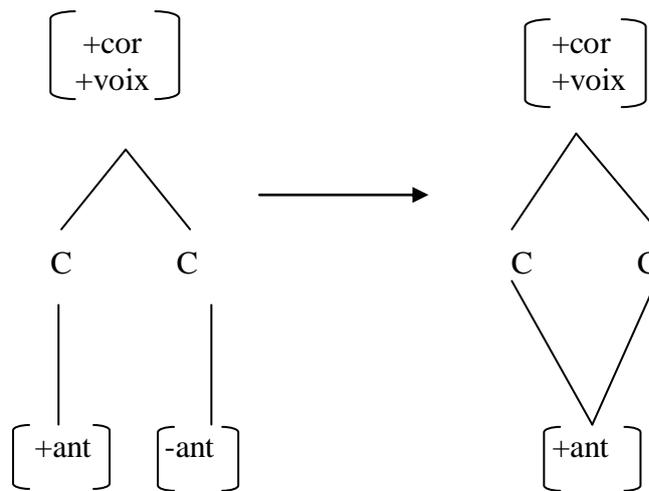
Au niveau phonologique, ce parler connaît des assimilations qui vont souvent, de manière globale, à l'encontre de la règle générale qui explique ce phénomène en arabe. Des cas d'assimilation comme : [tzəwwəz] (il s'est marié), [mənzəz] (le tissage) et [səms] (le soleil) qui marquent ce parler nécessitent une explication dans le cadre de la géométrie des traits (Mc Carthy, 1986).

Pour pouvoir comprendre ce phénomène, il faut remonter à la forme sous-jacente qui permet la dérivation du mot en PU, d'abord. En partant de l'hypothèse que l'arabe standard constitue la base (forme sous-jacente) de dérivation de l'AM (Benkirane, 1982), nous considérons que

⁹ Le PU constitue le parler développé dans les villes traditionnellement caractérisées par un parler citadin comme Salé, Rabat et Fès (ne sont pas prises en compte certaines villes du Nord du Maroc comme Tétouan et Chaouen dont le parler relève de la zone des Jbala). Le PU tend à s'imposer à l'ensemble des Marocains, sous l'effet de la télévision notamment, comme la variété moderne non marquée de caractères idiosyncrasiques particuliers.

[tʒəwwəʒ] est dérivé de /tazawwaʒ/ où le [ʒ] a assimilé le [z] pour donner lieu à la forme [tʒəwwəʒ]¹⁰. C'est une assimilation régressive à distance ce qui est conforme au sens de la règle générale d'assimilation (droite-gauche) qui sous-tend ce phénomène en AM en général. La forme [tʒəwwəz], dans le parler du Haouz, est dérivée, non de celle de l'AM, mais, de la même base qui a permis d'avoir [tʒəwwəʒ] c'est-à-dire /tazawwaʒ/, tout en inversant le sens de l'assimilation.

En termes de géométrie de traits, nous résumons ce fait ainsi : en sous-jacence, nous avons d'une part le /z/ portant le trait [+ant] et d'autre part le /ʒ/ doté du trait [-ant]. Le /z/ transmet le trait [+ant] à /ʒ/ et le transforme en /z/ ; d'où la dérivation du terme [tʒəwwəz] comme il est représenté dans la configuration ci-après :

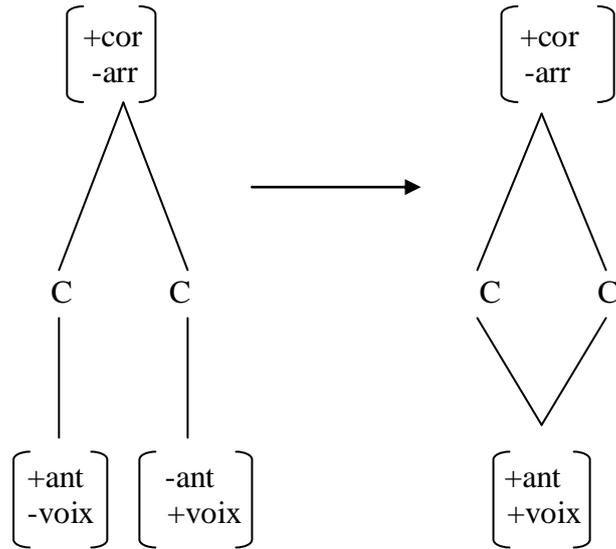


(Où cor, voix et ant représentent respectivement, coronal, voisé et antérieur. Le signe (+) signifie que le phonème est doté du trait qu'il accompagne et (-) implique l'inverse)

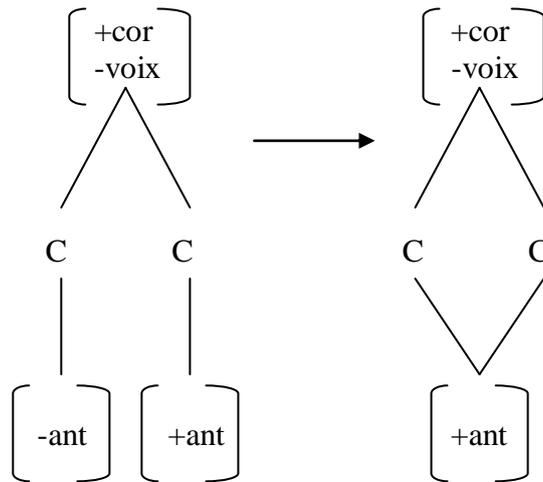
Comme nous pouvons le remarquer, le sens de l'assimilation, dans ce cas, est progressif (de gauche à droite), ce qui transgresse la règle générale à laquelle obéit le phénomène d'assimilation en AM et qui est régressif comme dans : [ʃʃəms] (le soleil), [ʒʒmə] (le chameau), [raʒəl] (l'homme) qui découlent respectivement de : /l+ šəms/, /l+ʒmə/, /l+ raʒəl/.

Dans le cas de [mənzəz] (le métier à tisser) où la base est /mansaʒ/, deux opérations expliquent ce phénomène : d'abord, le /s/ transfère le trait [+ant] à /ʒ/ qui se transforme, dans une forme intermédiaire, en /z/ ; d'où la forme */mənsəz/, puis, le /z/ transmet le trait [+voix] à /s/ qui devient /z/, ce qui aboutit à la forme réalisée [mənzəz], comme il ressort de la représentation suivante :

¹⁰ Pour simplifier, nous ne tenons pas compte du processus de dérivation vocalique qui a amené à la centralisation de la voyelle pleine **a**. Nous renvoyons le lecteur intéressé à Benkirane (1982) et EL Himer (1991).



Quant au troisième cas, il découle de la base /šams/ (en PU, la forme réalisée est [šəms]). Le processus d'assimilation qui donne lieu à [səms] est le suivant¹¹ : le /s/ transpose son trait [+ant] à /š/ et le transforme en /s/; d'où la forme finale usitée dont le processus est représenté ainsi¹² :



Dans cette région, d'autres marques linguistiques spécifiques à la zone sont relevées. Ainsi, en plus des cas présentés, nous notons aussi des permutations qui déforment les mots et dont la

¹¹ Cette réalisation est identique à celle de la zone de Tadla-Ourdigha. Mais, dans cette zone (Beni Amir, Oulad Yiich, surtout) le phénomène du sifflement de /š/ est systématique, ce qui n'est pas le cas dans le parler du Haouz (cf. Bennis 2000).

¹² Dans ce dernier cas, le sens de l'assimilation est conforme à la règle générale de l'assimilation en AM. C'est plutôt le PU qui transgresse cette règle.

prononciation expose souvent le locuteur à une réaction d'ironie (cas de [Σmah] (avec lui). La forme attestée en PU étant [mΣah]¹³.

Pour la négation, rappelons qu'elle opère en PU à l'aide des deux éléments: ma ... š(i). Ceux-ci fonctionnent de deux manières différentes selon qu'il s'agit du verbe ou du nom. Dans le premier cas, ces éléments sont distribués de part et d'autre du verbe e.g. [mažaš] (il n'est pas venu). Dans le deuxième cas, ils sont regroupés devant le nom comme dans : [mašišuġlu] (ce n'est pas son affaire).

Dans le parler du Haouz, la même distribution (de part et d'autre) est maintenue, même avec un nom, e.g. [mažəllabtuš] (ce n'est pas sa djellaba). Dans le cas d'un regroupement du morphème exprimant la négation, l'élément [hu] ([hi], au féminin) est inséré au milieu, ce qui aboutit à : mahuš, (mahiš), e.g. mahišžəllabtu.

Les tableaux¹⁴ en (1) résument les principales marques qui distinguent le parler de cette zone.

- Zone de Tadla-Ourdigha

Beaucoup de particularités linguistiques caractérisent cette zone, aussi bien au niveau morphologique, phonologique que lexical.

- Niveau morphologique

Le cas le plus notable qui spécifie cette zone est le recours systématique à la féminisation de la deuxième personne du masculin, au singulier, à l'impératif et à l'imperfectif, comme il ressort des exemples suivants :

[šəddi], [siri tləΣbi] pour, respectivement, [šədd] (tiens) et [sir təlΣəb] (va jouer).

D'ailleurs, le discours populaire attribue ironiquement, aux locuteurs de cette zone linguistique, la phrase suivante qui résume la caractéristique évoquée : [tšufi ta təΣjaj u tfərrši rrasək] (Traduction littérale : tu regardes jusqu'à ce que tu te fatigues et tu disposes la literie à ta tête) (Traduction sémantique : tu ne peux compter que sur toi-même).

Comme nous pouvons le remarquer, le phénomène de féminisation est bien mis en relief à travers les trois verbes que contient cette phrase. En effet, tout en s'adressant à un masculin, l'usager de ce parler recourt aux emplois suivants : [tšufi], [təΣjaj] et [tfərrši] au lieu de [tšuf], [təΣja] et [tfərrəš] conformément au code référentiel, en l'occurrence le PU.

- Niveau phonologique

- ✓ Assimilation

Le /m/ est quasi systématiquement assimilé par le /b/ et le /f/ en position initiale comme dans [bbaΣdin] pour [mbaΣdin] (éloignés), [ffarqin] au lieu de [mfarqin] (séparés), etc.

¹³ [Σmah] signifie en PU éborgner. Quand un locuteur haouzi (du Haouz) dit à quelqu'un [Σmak] (avec toi), celui-ci le comprend dans le sens de : « il t'éborgne » ; ce qui explique pourquoi une telle prononciation est sujette à l'ironie.

¹⁴ Tous les tableaux où figurent les données linguistiques sont annexés en fin de texte.

✓ Abolition et gémination

Le phénomène de la gémination dont il est question est un peu particulier dans cette zone. Il s'agit d'une gémination obtenue suite à l'abolition du phonème /u/ dans le mot [žužat] (deux en parlant du féminin), ce qui aboutit à la forme : [žžat].

✓ Zézaïement et chuintement

Le zézaïement et le chuintement sont systématiques, notamment à Oulad Yiich, Bani Amir (Fqih Ben Salah), etc. (voir Bennis, 1998 et 2012). Ces deux phénomènes s'intervertissent de manière spécifique à la région, en ce sens que le [š] et le [ž] sont réalisés respectivement [s] et [z] et le [s] et le [z], de la base, sont prononcés [š] et [ž].

En (2), les tableaux résumant les principales données qui caractérisent cette zone

● Zone du Maroc central

Comme dans les deux autres zones, nous notons, dans le MC, des divergences d'ordre morphologique, phonologique, lexical, etc.

➤ Niveau morphologique

A ce niveau, nous relevons une «féminisation» systématique de la deuxième personne du singulier à l'impératif et à l'imperfectif dans un contexte particulier et ce, dans toutes les régions de la zone (Chaouïa, Doukka, Gharb, Zaer, etc.). En effet, contrairement au parler de la zone de Tadla-Ourdigha où la féminisation n'obéit à aucune contrainte, ce phénomène est limité, dans le MC, au seul cas où le verbe est suivi du morphème -h ayant la fonction de complément d'objet direct (COD).

Autrement dit, le locuteur fournit un paradigme de conjugaison conforme à celui du PU sauf quand il s'agit de la deuxième personne de l'imperfectif et de l'impératif suivi du morphème -h jouant le rôle de COD. Ce phénomène est remarquablement résumé dans cette phrase d'une chanson du groupe populaire Tagada qui représente le parler de cette zone : [wa sut Σlih jt̪ib, wa šəħħrih wa ləqqmih, wa zidih twəjba] (le référent étant le thé, le sens de la phrase est : souffle pour le faire bouillir, puis rajoute du thé et du sucre). Le verbe [sut] implique qu'on s'adresse à un masculin. En l'absence du morphème COD, ce verbe retrouve la forme normale du PU¹⁵. Ce qui n'est pas le cas pour [šəħħrih] [ləqqmih] et [zidih] dont l'équivalent en PU est, respectivement, [šəħħru], [ləqqmu], et [zidu].

L'équivalent de ce morphème en PU est -u. Tenant compte de cette spécificité, nous dirons que le paradigme de conjugaison dans ce parler est conforme, de manière générale, à celui de la forme de référence exception faite du cas du morphème complément d'objet direct : -u (dans le code référentiel) qui se trouve remplacé par -ih dans le parler de la zone du MC. D'où cette impression de féminisation de la deuxième personne du singulier.

¹⁵ Nous considérons que le -i qui apparaît solidairement avec l'élément -h constitue avec ce dernier un seul morphème fonctionnant comme COD à la deuxième personne du singulier.

➤ Niveau phonologique

Sur le plan phonologique, la spirantisation des dentales simples [t, d] et de l'emphatique [d̥] est quasi systématique notamment dans la région des Zaer, Amer, Shoul, etc. Ces phonèmes se réalisent respectivement : [θ], [ð] et [d̥].

Le [j] est géminé dans le mot [xuja] (mon frère), le [x] dans [x^wti] (ma sœur) est délabialisé, etc.

Nous notons aussi une tendance à généraliser l'emploi de [g] plus que dans les autres zones : [trig], [mætlug], [təlləg] pour, respectivement, [triq] (une route), [mætluq] (libre), [təlləq] (divorcer)

Les tableaux en (3) résument les données de la zone du Maroc central.

□ Conclusion

Dans cette communication, nous avons présenté les motivations qui justifient la redéfinition de la catégorisation des parlers arabes marocains et les critères qui permettent de proposer une nouvelle typologie. Nous avons écarté les facteurs historiques du fait que (i) le contact de populations d'origine différente, dans un espace circonscrit, ne peut résister, avec le temps, à l'amalgame et au brassage linguistique et (ii) notre étude s'inscrit davantage dans une optique synchronique qui ne tient compte que des caractéristiques émergentes saisissables.

Les nombreuses variations linguistiques que nous avons relevées à partir de notre étude sur les parlers en coexistence à Salé nous a conduit à redéfinir la typologie des parlers arabes marocains, notamment à l'échelle de l'aire géographique qualifiée de [Σrubi] qui recouvre en fait trois zones linguistiques. Tenant compte de la pertinence de toutes les données linguistiques relevées, nous avons abouti au fait que le Maroc arabophone compte six zones linguistiques, à savoir la zone des Jbala, le Maroc oriental, le Maroc central, le Haouz, le Tadla/Ourdigha et la zone hassane.

□ Bibliographie

- Benkirane, T. (1982) : Etude phonétique et fonction de la syllabe en arabe marocain, Thèse de 3^e cycle, Univ. Provence, Aix-Marseille I (non publié)
- Benmansour, A. (1968) : qaba?il ?almağrib, Tome I, Imprimerie royale, Rabat
- Bennis, S. (1998) : « Contact des parlers arabes au Maroc. Cas de la plaine du Tadla », dans : Langues et littératures, vol. XVI, Publications de la faculté des LSH-Rabat
- Bennis, S. (2001) : « Normes fictives et identités au Maroc. Rapports de sujets ruraux au lecte de la ville », dans : Cahier de sociolinguistique n° 6 (Sociolinguistique Urbaine), Presses Universitaires de Rennes, France
- Bennis, S. (2012) : Territoire, région et langues au Maroc. Le cas de la région linguistique du Tadla, Imprimerie Lina –Editions, Rabat
- Boucher, K. (2001) : « L'inventaire des particularités lexicales du français au Gabon : véhicularisation ? Socio-sémantique ? Vernacularisation ? », dans : Plurilinguismes n° 18, CERPL, Paris
- Boukous, A. (1995) : Société, langues et cultures au Maroc (enjeux symboliques) Publications de la faculté des L. S.H-Rabat, Série : Essais et Etudes n° 8
- Brunot, L. (s.d.) : Au seuil de la vie marocaine, Librairie Farairre, Casablanca
- Bulot, T (1999) : Langue urbaine et identité, L'Harmattan, France
- Calvet, L-J (1987) : La guerre des langues et les politiques linguistiques, Paris, Payot.
- Caubet, M (2000) : « Politiques linguistiques individuelles au Maroc : arabe marocain, arabe standard, français, anglais : coexistence pacifique ? », dans : La coexistence des langues dans l'espace francophone : approche macrosociolinguistique, (Actes du colloque, Rabat 1998) Les presses de l'Imprimerie de l'Indépendant. Château-Gontier, France
- EL Himer, M. (1991) : Morphologie verbale de l'AM : verbes simples, mémoire de DES, faculté des L.S.H, Rabat (non publié)
- EL Himer, M. (2001) : « Identité urbaine de la population de Salé », dans : Cahier de sociolinguistique n° 6 (Sociolinguistique Urbaine), Presses Universitaires de Rennes, France
- Ferguson, Ch-A. (1959): « Diglossia », dans : Word, vol. 15
- Fishman J.A. (1971) : Sociolinguistique, Labor (Bruxelle) et Nathan (Paris)
- Gadet, F. (1989) : Le français ordinaire, Paris, Armand Colin
- Laghaout, M (1995) : « L'espace dialectal marocain, sa structure actuelle et son évolution Récente », dans : dialectologie et sciences humaines au Maroc, Publication de la faculté des L.S.H-Rabat, Série : Colloques et séminaires, n° 38
- McCarthy, J. (1986): « OCP effects : Geminataion and antigeminataion ? », dans : Linguistic Inquiry, 17, n° 2
- Messaoudi, L. (2000) : « Urbanisation linguistique et dynamique langagière dans la ville de Rabat », dans : Cahiers de sociolinguistique n° 6, PUR
- Miller, C. (1995) : « Contacts de langues : à propos des dialectes arabes », dans : Paroles, n° 7, Le Caire
- Moreau, M-L (Ed.) (1997) : Sociolinguistique : concepts et base, Mardaga, Liège
- Noin, D. (1970) : La population rurale du Maroc, Imprimerie : Lecurf
- Pascon, P. (1977) : Les Haouz de Marrakech, Rabat
- Toomsalu M. et N. Labrie (1998) : « Les politiques linguistiques officielles et officieuses des années 1980 et 1990 en Estonie », dans : Les politiques linguistiques des pays baltes, Terminogramme, n° hors série, Québec.

□ Annexes

(1)

■ Morphologie

● Flexion

Exemple	PU (Code normatif)	Glose
tžu	Tžiw	vous venez
səggu	səggiw	saucer (le couscous)

■ Phonologie

● Assimilation

Exemple	PU (Code normatif)	Glose
tzəwwəz	tžəwwəž	Se marier
mənzəz	mənžəž	Métier à tisser
səms	šəms	Soleil
zhaz	žhaz (dhaz)	Trousseau de la mariée

● Métathèse

Exemple	PU (Code normatif)	Glose
Σmah	mΣah	Avec lui
ġ ^w ba	b ^w ġa	Il veut
gdəb	gbəd	Il attrape
gədba	gəbda	Un manche
martu	Mratu	Sa femme

● Abolition vocalique et/ou consonantique (et substitution k/t)

Exemple	PU (Code normatif)	Glose
lħamdullah	lħamdulillah	Louange à Dieu
ġda	ġədda	Demain
x ^w ərr	?axər	Un autre
mri	Mraja	Miroir
tsənnək	tsənnət	Ecoute

■ Syntaxe

● Négation et verbe inchoatif

Exemple	PU (Code normatif)	Glose
mazarΣuš /mahuš zarΣu	maši zarΣu	Ce n'est pas son blé
maddwuš	matədwiwš	Ne parlez pas
Σuds ^w kət	bqats ^w kət	Tais-toi

■ Lexique

Exemple	PU (Code normatif)	Glose
krun	(inconnu)	Une sorte de pain cuit dans un four traditionnel fabriqué par les femmes à la campagne
xəbbaz	fərran	Four
šhəl	təbsil	Plat de cuisine
xdim	wsif (fərraḥ)	ustensile en terre pour faire cuire le pain
kuššina	Kuzina	Cuisine
təbla	Sinja	Plateau pour le thé
mida	Tabla	Table
jth ^w ər	Jnin	Il gémit
n ^w kəs	šəttəb	Balayer
xajma	Dar	Maison
mḥara	mΣəlqa	Cuillère

(2)

■ Morphologie

● Flexion

Exemple	PU (Code normatif)	Glose
šəddi	šədd	Tiens (prends) !
kabri	kabər	Fais un effort !
širi txdmi	sir təxdəm	Va travailler
tkəffri nnas	tkəffər nnas	Tu nies la croyance des gens

■ Phonologie

● Assimilation

Exemple	PU (Code normatif)	Glose
mənšəž	mənžəž	Métier à tisser
bb ^w arək	m ^w barək	(Nom propre)
bbnijja	məbnijja	Elle est construite
ffawtin	mfawtin	Ils sont décalés

● Gémination et abolition

Exemple	PUS (Code normatif)	Glose
žžat	Zužat	Deux (pour le féminin)
Tši	təmši	Tu t'en vas

● Zézaiement et Chuintement

Exemple	PU (code normatif)	Glose
ssərqi	ššərqi	(Nom propre)
zaməΣ	žaməΣ	Mosquée
širi	Sir	Va
žawja	Zawja	Zaouïa

■ Lexique¹⁶

Exemple	PU (code normatif)	Glose
xɔɓima	Xabja	Jarre
innur	fərran	Four
xəbbaz	Wsif	Plat en terre cuite pour faire cuire le pain
ħəwwar	(inconnu)	Une sorte de tajine
mətluΣ	(inconnu)	Le pain cuit dans [innur]
gurrajs	mxamər	Pain levé cuit dans un [xəbbaz]

(3)

■ Morphologie

● Flexion

Exemple	PU (code normatif)	Glose
xudih	Xudu	Prends-le
šəddih	šəddu	Tiens-le
txədmih	txədmu	Tu le travailles

■ Phonologie

● Spirantisation

Exemple	PU (code normatif)	Glose
θlaθa	tlata	Trois
ðrari	drari	Des enfants
ḏrab	ḏrab	Frapper

● Substitution

Exemple	PU (code normatif)	Glose
fəmma	təmma	Là
fani	tani	Encore
bša	mša	Il est parti
kim(dajər)	kif(dajər)	Comment vas-tu ?

● Assimilation et gémination

Exemple	PU (code normatif)	Glose
Σəddu	Σəndu	Chez lui
xujja	xuja (?ax)	Mon frère

● Délabialisation et désemphatisation

Exemple	PU (code normatif)	Glose
xɔti	x ^w ti (l?uxt)	Ma sœur

¹⁶ Le mot [innur] (four) est emprunté à la langue amazighe. [xəbbaz] est utilisé dans le sens de [wsif]. Ce mot est utilisé dans la zone du Houz comme équivalent de [innur] (four). Quant à [mətluΣ] (pain cuit dans [innur], il a le sens de [krun] selon l'appellation des locuteurs du parler du Haouz pour qui, le mot [mətluΣ] est utilisé pour [gurrajs]

nakər	<u>n</u> akər	Niant
-------	---------------	-------

■ Lexique

Exemple	PU	Glose
m ^w əxxas	inconnu	Bout de branche pour piquer certains animaux de somme
Σəmmara	qoffa	Un panier
nafəx	məžmər	Brasero
mədhusa	rfisa	Du pain fin coupé en petits morceaux et saucé
məlla	inconnu	Une sorte de pain
mdul	inconnu	Panier en terre pour donner à manger aux animaux
zaglu	inconnu	Une longue branche qui attache les animaux à la charrue